



« FONCTION DE DIRECTEUR D'ÉCOLE » : C'EST NON !

En pleine crise sanitaire majeure, alors que l'école est grandement en difficulté, **la majorité gouvernementale en profite pour revenir à la charge avec une proposition de loi sur la direction d'école.** Déposée le 12 mai, cette proposition visant à instaurer un « emploi fonctionnel de directeur » sera débattue à l'Assemblée nationale du 24 au 26 juin et pourrait être adoptée rapidement, comme s'il s'agissait du dossier le plus urgent pour une Éducation nationale malmenée par la gestion gouvernementale de la crise sanitaire actuelle. Cette proposition de loi s'ajoute par ailleurs au dispositif 2S2C (qui nous relègue à un rôle d'enseignant-es des fondamentaux et qui renforce la territorialisation de l'école) et à la systématisation de « *l'enseignement distanciel comme un complément voire une solution alternative* ».

Différents gouvernements ont essayé d'imposer cette vision de l'école sous contrôle à maintes reprises : projet Monory sur les maîtres directeurs, EPEP, ou encore EPSF de la loi Blanquer. Tous ont échoué face au refus et à l'énorme mobilisation des personnels qui ont encore très récemment exprimé massivement leur rejet d'un statut de directeur·trice

(soutenu par seulement 8 % des répondant-es à la consultation ministérielle de janvier).

La proposition de loi Rilhac vise à faire des directeurs·trices non pas des supérieur·es hiérarchiques, mais des délégués de l'autorité académique, ce qui s'en rapproche dangereusement.

Ce projet accentuerait de fait le « Nouveau Management Public » dans le 1er degré et mettrait fin au conseil des maîtres et maîtresses comme lieu de réflexion et décisions démocratiques, avec un·e directeur·trice pair parmi ses pairs.

Qui plus est, **les directeurs·trices seraient nommés provisoirement et reconduits s'ils-elles respectent la feuille de route qui leur sera confiée**, les mettant à la merci des injonctions académiques et ministérielles. Cet emploi fonctionnel à durée déterminée pourrait donc leur être aisément retiré. C'est dans le même ordre d'idée que l'Académie de Paris a décidé dès cette année de créer des postes à profil dans les directions REP+.

Pour :

- défendre un fonctionnement démocratique de l'école au cœur duquel se trouve le collectif de travail qu'est le conseil des maîtres·ses
- l'abandon du projet de loi Rilhac qui dessine une école verticale
- porter nos revendications pour la direction d'école

TOUTES ET TOUS DEVANT L'ASSEMBLÉE NATIONALE

MERCREDI 24 JUIN À 12H30

(JOUR DE L'OUVERTURE DES DÉBATS PARLEMENTAIRES)

AVEC NOS CRAIES ET PANCARTES POUR ÉCRIRE

NOS PROPOSITIONS DE LOI POUR L'ÉCOLE DU JOUR D'APRÈS.